

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL
ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE

Procès-verbal de la **0628^e** séance
tenue le **10 mai 2021 à 14 heures**
par visioconférence

PRÉSENTS : la vice-rectrice aux partenariats communautaires et internationaux : Mme Valérie Amiraux ; la vice-rectrice aux affaires étudiantes et aux études : Mme Louise Béliveau ; le vice-recteur aux ressources humaines et aux affaires professorales : M. François Courchesne ; le vice-recteur à l'administration et aux finances : M. Éric Filteau ; le vice-recteur à la planification et aux communications stratégiques : M. Jean-François Gaudreault-DesBiens ; la vice-rectrice à la recherche, à la découverte, à la création et à l'innovation : Mme Marie-Josée Hébert ; le vice-recteur aux relations avec les diplômés et à la philanthropie : M. Michel Pecho ; les doyens : M. Frédéric Bouchard, M. Patrick Cossette, M. Carl-Ardy Dubois, Mme Sylvie Dubois, M. Shahrokh Esfandiari, Mme Nathalie Fernando, M. Raphaël Fischler, Mme France Houle, M. Michel Janosz, Mme Lyne Lalonde, Mme Pascale Lefrançois, Mme Christine Théorêt ; la directrice générale de la Direction des bibliothèques : Mme Stéphanie Gagnon ; les représentants du corps professoral : M. Florin Amzica, M. Dominic Arsenault, Mme Marie-Josée Aubin, M. Francis Beaudry, M. Jacques Bélair, Mme Chantal Bémour, M. Gérard Boismenu, M. Jean-Sébastien Boudrias, Mme Isabelle Brault, M. Maximilien Debia, Mme Diana Dimitrova, M. Jocelyn Dubuc, M. Arnaud Duhoux, Mme Caroline Faucher, M. Dominic Forest, M. Jonathan Goldman, Mme Audrey Laplante, Mme Julie Lavoie, Mme Hélène Lebel, M. Jonathan Ledoux, M. Jun Li, M. Roger Lippé, M. Francisco A. Loiola, Mme Marie Lordkipanidzé, M. Jean-François Masson, M. Stéphane Molotchnikoff, M. Alain Moreau, Mme Josette Noël, Mme Tiitu Poldma, Mme Vardit Ravitsky, Mme Sophie René de Cotret, Mme Phaedra Royle, M. Yvan Saint-Aubin, M. Samir Saul, M. Hugo Soudeyns, M. Gilles Soulez, M. Luc Stafford, Mme Isabelle Thomas, Mme Lyse Turgeon, Mme Elvire Vaucher, M. Jesús Vázquez-Abad, Mme Bilkis Vissandjée ; les représentants du personnel enseignant : M. Pierre-David Desjardins, Mme Françoise Guay, Mme Saleha Hedaraly, M. Frédéric Kantorowski, M. David Lewis, Mme Lise Marien, Mme France Nolin, Mme Gyslaine Samson Saulnier, M. Michaël Séguin, M. Paolo Spataro, Mme Alice Tavares Mascarenhas ; un représentant du corps professoral des écoles affiliées : M. Steven Dufour ; les représentants des étudiants : M. Hadrien Chénier-Marais, Mme Kétura Daméus, Mme Catherine Dionne, Mme Alexandra Gariépy, Mme Marie-Hélène Rivest, M. Alexandre Sauvé-Lacoursière ; les membres indépendants : M. Pierre Simonet, Mme Nicole Trudeau ; les représentants du personnel : M. Nicolas Ghanty, Mme Amélie Glaude, Mme France Lebel, M. Yannick Tremblay ; les représentantes des cadres et professionnels : Mme Chloée Ferland-Dufresne, Mme France Fillion, Mme Isabelle Shumanski ; les invités : M. Michaël Begon.

ABSENTS : les directeurs des écoles affiliées : M. Federico Pasin, M. Philippe A. Tanguy ; les représentants du corps professoral : M. Jean Barbeau, M. Alexandre Beaupré-Lavallée, Mme Nathalie Bureau, M. François Champagne, M. Yvan Dumais, M. Yan Kestens, Mme Monique Pagé ; les représentantes des étudiants : Mme Asma Bouikni, Mme Sandrine Desforges ; les représentants du personnel enseignant : M. Philippe Lévesque-Groseau, Mme Liliette Michel.

EXCUSÉS : le directeur de l'École d'optométrie : M. Langis Michaud ; les représentants du corps professoral : M. Philippe Comtois, M. David Décary-Héту, M. Carl Gagnon, Mme Thora Martina Herrmann, M. Robert Kasisi, M. Mathieu Lussier ; les représentants du personnel enseignant : M. Kenneth George ; une représentante des cadres et professionnels : Mme Isabelle Daoust.

PRÉSIDENT : M. Daniel Jutras, recteur

PRÉSIDENTE DES DÉLIBÉRATIONS : Mme Claire Durand

SECRÉTAIRE : M. Alexandre Chabot

CHARGÉE DE COMITÉ : Mme Anne Mc Manus

COMPOSITION DE L'ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE

Nominations récentes

Huit membres nommés par un conseil représentant les étudiants

Mme Catherine Dionne, étudiante au premier cycle au Département de psychologie de la Faculté des arts et des sciences.

Mme Kétura Daméus, étudiante au premier cycle à l'École de relations industrielles de la Faculté des arts et des sciences.

Mme Marie-Hélène Rivest, étudiante au premier cycle à la Faculté des sciences de l'éducation.

M. Alecsandre Sauvé-Lacoursière, candidat à la maîtrise en physique à la Faculté des arts et des sciences et étudiant au DESS en éducation à la Faculté des sciences de l'éducation

Quatre membres nommés par un conseil représentant le personnel

M. Yannick Tremblay, préposé à l'entretien paysager aux terrains aux Services à la communauté de la Direction des immeubles.

Fins de mandat (31 mai 2021)

Professeurs de carrière ou professeurs sous octroi élus par l'assemblée de chacune des facultés

Faculté de médecine

M. Philippe Comtois, professeur sous octroi agrégé au Département de pharmacologie et physiologie de la Faculté de médecine.

M. Jonathan Ledoux, professeur sous octroi agrégé au Département de médecine de la Faculté de médecine.

M. Tony Leroux, professeur titulaire à l'École d'orthophonie et d'audiologie de la Faculté de médecine. (Démission)

M. Stéphane Ouellet, professeur agrégé au Département d'obstétrique-gynécologie de la Faculté de médecine. (Démission)

M. Hugo Soudeyns, professeur titulaire au Département de microbiologie, infectiologie et immunologie de la Faculté de médecine.

Faculté des arts et des sciences

M. Jean-Sébastien Boudrias, professeur titulaire au Département de psychologie de la Faculté des arts et des sciences.

Mme Diana Dimitrova, professeure titulaire à l'Institut d'études religieuses de la Faculté des arts et des sciences.

M. Dominic Forest, professeur titulaire à l'École de bibliothéconomie et des sciences de l'information de la Faculté des arts et des sciences.

Mme Thora Martina Herrmann, professeure agrégée au Département de géographie de la Faculté des arts et des sciences.

M. Jean-François Masson, professeur titulaire au Département de chimie de la Faculté des arts et des sciences.

M. Stéphane Molotchnikoff, professeur titulaire au Département de sciences biologiques de la Faculté des arts et des sciences.

M. Luc Stafford, professeur titulaire au Département de physique de la Faculté des arts et des sciences.

Mme Lyse Turgeon, professeure agrégée à l'École de psychoéducation de la Faculté des arts et des sciences.

Faculté de médecine dentaire

M. Florin Amzica, professeur agrégé au Département de stomatologie de la Faculté de médecine dentaire.

Faculté des sciences de l'éducation

Mme Sophie René de Cotret, professeure titulaire au Département de didactique de la Faculté des sciences de l'éducation.

Faculté de l'aménagement

M. Robert Kasisi, professeur titulaire à l'École d'urbanisme et d'architecture de paysage de la Faculté de l'aménagement.

Mme Tiiu Poldma, professeure titulaire à l'École de design de la Faculté de l'aménagement.

Mme Isabelle Thomas, professeure titulaire à l'École d'urbanisme et d'architecture de paysage de la Faculté de l'aménagement.

Faculté de médecine vétérinaire

M. Francis Beaudry, professeur titulaire au Département de biomédecine vétérinaire de la Faculté de médecine vétérinaire.

M. Carl Gagnon, professeur titulaire au Département de pathologie et microbiologie de la Faculté de médecine vétérinaire.

École de santé publique

Mme Vardit Ravitsky, professeure titulaire au Département de médecine sociale et préventive à l'École de santé publique.

École d'optométrie

Mme Elvire Vaucher, professeure titulaire à l'École d'optométrie.

Chargés de cours élus par et parmi les chargés de cours de la faculté

Faculté de l'aménagement

M. Paolo Spataro, chargé de formation pratique à l'École de design de la Faculté de l'aménagement.

Huit membres nommés par un conseil représentant les étudiants

M. Charles Bélanger, étudiant au premier cycle à l'École de relations industrielles de la Faculté des arts et des sciences.

M. Jonathan Desroches, étudiant au premier cycle au Département de physique de la Faculté des arts et des sciences.

Mme Éloïse Johnson, étudiante au premier cycle au Département de médecine vétérinaire de la Faculté de médecine vétérinaire.

Mme Rafaëlle Pons, candidate à la Maîtrise en études internationales à la Faculté des arts et des sciences.

Quatre membres élus parmi les cadres et membres du personnel professionnel, dont

Au moins deux élus parmi les cadres et professionnels sur fonds courant

Mme Isabelle Shumanski, directrice des opérations administratives à la Direction de la Faculté des arts et des sciences.

Au moins un élu parmi les cadres et professionnels sur fonds spéciaux et de recherche

Mme France Fillion, agente de recherche au Centre de recherche en reproduction animale.

AVIS DE DÉCÈS

Direction de la prévention et de la sécurité

Mme Carole Audy, enquêtrice retraitée à la Direction de la prévention et de la sécurité, décédée le 18 avril 2021.

À l'invitation du recteur, M. Daniel Jutras, l'Assemblée observe une minute de silence.

AU-0628-1 **ORDRE DU JOUR**
2021-A0021-0628^e-640

La présidente des délibérations invite le porte-parole du Comité de l'ordre du jour à faire rapport. M. Dominic Forest présente les points inscrits à l'ordre du jour de la séance, arrêté en fonction des décisions du Comité, consignées au document 2021-A0021-0628^e-640.

Le secrétaire général rappelle que, tel qu'annoncé dans un courriel transmis aux membres de l'Assemblée, le rapport d'étape de la Mission du recteur sur la liberté d'expression en contexte universitaire ainsi que le rapport sur le télétravail qui devaient être présentés à la séance de mai seront traités dans le cadre d'une assemblée extraordinaire prévue le 14 juin.

L'ordre du jour adopté se présente ainsi :

A. POINTS STATUTAIRES

1. Ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la 0627^e séance tenue le 19 avril 2021

3. Affaires découlant du procès-verbal
 4. Correspondance
 5. Période d'information
 - 5.1. Rapport du recteur
 - 5.2. Information provenant d'autres membres de l'Assemblée
 6. Période de questions
- B. POINTS PRIVILÉGIÉS**
7. COVID-19 : information et discussion
 8. Partenariats communautaires et université citoyenne : Bilan de la première année d'exercice du VRPCI
 9. Réseau des diplômés et des donateurs : bilan de la dernière année fiscale et perspectives d'avenir
 10. Rapports d'étape des présidents des comités de l'Assemblée
- C. AFFAIRES SOUMISES POUR ÉTUDE**
11. Prochaine séance : Le 13 septembre 2021, à 14 heures
 12. Clôture de la séance

AU-0628-2 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA 0627^e SÉANCE
TENUE LE 19 AVRIL 2021**

Les modifications suivantes sont apportées au procès-verbal : à la page 17, au 6^e paragraphe, la phrase « On a fait le choix de commencer avec le doctorat » se lira « À l'Université de Montréal, on a fait le choix d'en offrir aussi dans les programmes de doctorat ».

Le recteur rectifie une information qu'il avait mentionnée dans son rapport, à la page 10 du procès-verbal, concernant la reconduction du barème de notation succès/échec (S/E) pour le trimestre d'été. Contrairement à ce qu'il avait mentionné, la Commission des études n'a pas étudié cette question et la notation S/E ne s'appliquera pas pour l'été 2021. Le procès-verbal sera modifié en conséquence.

Mme Guay dit avoir souvenir que la notation succès/échec avait été reconduite pour le trimestre d'été, mais pour un cours seulement.

Mme Béliveau confirme que la Commission des études ne s'est pas penchée sur cette question pour le trimestre d'été.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée,

l'Assemblée universitaire adopte le procès-verbal de la 0626^e séance tenue le 19 avril 2021, tel que modifié.

AU-0628-3 **AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL**

En suivi de la séance précédente (délibération AU-0627-5.2), le secrétaire général informe qu'une lettre et la résolution d'appui de l'Assemblée universitaire à l'Université Laurentienne ont été transmises au président et au recteur de cette université. À ce jour, aucune réponse n'a été reçue.

AU-0628-4 **CORRESPONDANCE**

Le secrétaire général dit n'avoir à faire état d'aucune correspondance.

AU-0628-5 **PÉRIODE D'INFORMATION**

AU-0628-5.1 **RAPPORT DU RECTEUR**

Le recteur relate les principaux faits saillants de la période écoulée depuis la dernière réunion de l'Assemblée universitaire.

Il mentionne les nominations au vice-rectorat à la recherche, découverte, création et innovation de Franck Scherrer, conseiller spécial, et de Bernard Gendron, vice-recteur associé, ainsi que de la nomination d'Octave Cornea, directeur désigné du Centre de recherches mathématiques de l'UdeM.

Il fait ensuite état de diverses rencontres avec des partenaires tenues au cours des dernières semaines. Le 26 avril dernier, le recteur a pris part à une rencontre avec le ministre fédéral de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté, en compagnie des chefs du U15, pour discuter de la situation des étudiants internationaux. À la suite de cette rencontre, le Ministère a confirmé un engagement quant au traitement des dossiers d'étudiants internationaux pour l'année universitaire qui vient. Il reviendra sur ce sujet dans le cadre du point d'information sur la COVID-19.

Aujourd'hui, il a eu une rencontre avec la ministre responsable des langues officielles, Mélanie Joly, en présence du vice-recteur Jean-François Gaudreault-DesBiens, pour discuter du rôle de chef de file que peut jouer l'Université de Montréal à l'échelle internationale dans la relance des établissements d'enseignement supérieur de langue française hors Québec. Il ajoute que depuis la dernière assemblée, l'UdeM a offert son aide à l'Université Laurentienne ainsi qu'à l'Université de Sudbury. Les deux invitations de collaboration ont été bien reçues et l'on est en attente de réponses.

La semaine dernière, il a participé à une rencontre du comité-conseil sur l'Université du futur. Le recteur y représentait les chefs d'établissement du BCI. La discussion a porté sur des aspects de la recherche et du rôle des universités dans les innovations et la valorisation des découvertes.

Enfin, ce matin, il a eu une rencontre avec la mairesse de Brossard pour discuter des projets liés à la présence d'un campus de l'UdeM dans le Quartier DIX30. La présence d'un pôle de formation universitaire pour des projets de pointe en enseignement et des formations à forte valeur ajoutée du point de vue de l'innovation pédagogique, à compter de 2022, est très bien reçue par la Ville de Brossard.

Le recteur souligne ensuite que l'UdeM a obtenu la 39^e place mondiale au classement Impact du Time Higher Education, fondé sur les objectifs de développement durable de l'ONU. Une marque de reconnaissance en matière de développement durable qui s'ajoute à d'autres reçues par l'Université, dont la certification Star Argent, soulignée lors de la séance précédente.

Le concours des Prix du recteur est en cours ; la remise des prix aura lieu le 2 juin.

Le recteur mentionne ensuite les membres de la communauté universitaire qui ont obtenu des prix, des distinctions et des bourses.

Il termine son rapport en mentionnant que la *Mission du recteur sur la liberté d'expression en contexte universitaire* a été très active dans les dernières semaines et que la vice-rectrice, Valérie Amiraux, fera état des activités de la Mission dans le cadre du point *Information provenant des autres membres de l'Assemblée*.

AU-0628-5.2 INFORMATION PROVENANT D'AUTRES MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE

La vice-rectrice aux partenariats communautaires et internationaux, Mme Amiraux, fait état des activités et de la participation aux travaux de la Mission. Les audiences se poursuivent : 10 personnes seront rencontrées cette semaine. Au final, 128 contributions individuelles auront été reçues, dont 67 écrites et 61 auditions (9 chargés de cours, 50 étudiants, 13 membres du personnel administratif et de soutien, 56 professeurs, dont 9 ont des responsabilités dans des directions facultaires ou au rectorat), auxquelles s'ajoutent 7 contributions collectives soumises par des associations ou des syndicats. Parmi les contributions écrites, 67 sont des contributions individuelles et 4 sont des mémoires déposés par une association ou un syndicat. Les textes sont de facture très variée, allant de témoignages, tribunes publiées dans la presse, notes de conférence, articles, etc. Les audiences auront eu lieu entre le 12 mars et le 14 mai 2021. Toutes les rencontres se sont tenues via Zoom, totalisant un peu plus de 30 heures. Globalement, les professeurs sont plus présents lors des rencontres en direct et les étudiants s'expriment davantage par écrit. Depuis le 27 avril, les membres de la Mission ont amorcé l'analyse des contributions écrites et commencent à identifier les principaux enjeux qui ont été soulevés par les membres de la communauté universitaire. À ce stade-ci, quatre grands constats se dégagent des consultations :

- Une inquiétude : la situation en matière de liberté d'expression à l'Université n'est pas alarmante, le vivre-ensemble universitaire et le climat d'enseignement ne semblent pas fragilisés, mais le risque que de telles sanctions se manifestent dans le futur ne doit pas être négligé.
- L'hétérogénéité des idées, des opinions et des expériences. Les réflexions dépassent très largement la salle de cours qui est le lieu souvent ciblé pour interpeller la liberté d'expression en contexte universitaire.
- Les témoignages qui évoquent des situations ou des expériences conflictuelles montrent qu'elles ont, dans la grande majorité des cas, trouvé une solution locale, c'est-à-dire au sein de l'unité concernée. Il ressort toutefois une très grande méconnaissance des ressources internes de l'institution, des règlements et des instances qui seraient susceptibles d'intervenir.
- Nonobstant la diversité d'opinions et de perspectives, le consensus est clair pour dire que c'est à l'institution qu'il incombe de régler les tensions et non à une autorité externe. L'UdeM le fait déjà au sein des facultés et au Secrétariat général sans que ces interventions soient toujours publiques. Il importe que la défense de la liberté d'expression passe par la protection de l'autonomie institutionnelle de l'Université, entre autres face aux acteurs gouvernementaux.

AU-0628-6 PÉRIODE DE QUESTIONS

M. Saul remercie Mme Amiraux pour son rapport fait au point précédent. Il lui demande quelle forme prendra le texte final du comité. Par exemple, est-ce que ce sera un rapport ou un gabarit d'énoncé ?

Mme Amiraux indique que le texte final sera composé de trois parties : premièrement, un résumé exécutif indiquant la méthodologie ; deuxièmement, le rapport et l'énoncé de principes ; troisièmement, les recommandations.

M. Chénier-Marais demande quels types de services seront dispensés aux étudiants sur le campus de Brossard et si l'on s'assurera que l'offre de services permettra d'éviter que les étudiants aient à se déplacer vers le campus principal.

Mme Béliveau indique que l'on est à terminer la préparation de l'offre de cours qui seront accessibles sur ce campus. Par la suite, on va se pencher sur l'offre de services pour desservir la communauté étudiante qui fréquentera ce campus. La planification des locaux n'est pas encore complétée.

M. Filteau précise que l'ouverture est prévue à l'automne 2022.

M. Lippé dit avoir remarqué que les organismes subventionnaires exigeront des chercheurs de soumettre un plan en matière d'équité, de diversité et d'inclusion (ÉDI) et que l'obtention de fonds pourrait être conditionnelle à ce plan. Il souligne notamment qu'il ne sera pas possible de faire état des cibles atteintes dans le passé et que les chercheurs n'ont pas d'outils pour publiciser leur laboratoire et ainsi attirer des membres des groupes cibles. Il demande quelle aide peut être offerte aux chercheurs.

Mme Hébert indique que les outils pour aider au développement d'un plan stratégique en ÉDI au sein des laboratoires sont sur le radar du vice-rectorat depuis plus de cinq ans. L'objectif d'un tel plan est de favoriser un environnement inclusif et ouvert et qui permettra de satisfaire les critères du programme, faute de quoi les chercheurs pourront voir leur demande être disqualifiée. Des outils ont d'abord été développés pour le fonds Nouvelles frontières en recherche (FNFR) et seront raffinés selon les programmes. Elle invite à communiquer avec les conseillers de la recherche du BDVR qui pourront aider à répondre aux critères des conseils subventionnaires.

Évoquant le contexte de la pandémie qui a entraîné des interruptions de travail et des ralentissements dans les laboratoires, M. Molotchnikoff demande à Mme Hébert si les universités envisagent de faire des représentations auprès des organismes subventionnaires pour qu'ils prolongent les mesures mises en place dans le contexte de la pandémie afin de tenir compte du retard et de faciliter le renouvellement des fonds de recherche.

Mme Hébert indique que son équipe et elle ont des échanges sur une base régulière avec les trois conseils et les fonds. Le sujet de préoccupation est plutôt l'appui aux jeunes chercheurs qui se sont engagés dans une carrière de recherche alors que la pandémie débutait ; il s'agit d'une préoccupation de l'ensemble des universités canadiennes. Elle rappelle que l'UdeM a reçu le fonds d'urgence pour la recherche du Canada du gouvernement fédéral : plus de 30 M\$ ont été distribués dans les équipes de recherche. En 2020, les conseils subventionnaires ont permis de prolonger de quatre mois les bourses d'études et, en janvier 2021, les conseils ont permis le report des bourses pour les étudiants sans pénalités. Le budget fédéral prévoit de nouveaux investissements dans les trois conseils subventionnaires ainsi que des bourses et de l'assistance financière pour les étudiants. Elle reviendra à la communauté universitaire à ce sujet lorsqu'elle aura plus d'informations.

Référant à la participation du recteur aux travaux touchant l'université du futur, mentionné dans son rapport, M. Arsenault demande au recteur de résumer la teneur générale de la position du BCI qu'il a présentée à cette occasion, par exemple par rapport à la distribution des montants pour la recherche.

Le recteur indique que le BCI n'a pas pris de position de cet ordre. Il faisait allusion à l'une des réunions tenues en suivi du rapport sur l'université du futur ; la réunion qu'il évoquait portait sur la place des universités dans l'innovation et la valorisation des découvertes. Les universités souhaitent que les processus de valorisation soient intégrés le plus tôt possible dans les activités des chercheurs sur les campus pour que les occasions de valorisation et les innovations soient bien identifiées et soient susceptibles d'être adoptées par les marchés. Des éléments restent à préciser en ce qui concerne les zones d'innovation. Le MEI a réitéré la volonté d'assurer un maillage entre les chercheurs et les partenaires externes, tant sur le plan de l'innovation technologique que de l'innovation sociale, et de permettre à des acteurs privés d'initier de tels projets, mais avec la participation des chercheurs universitaires. Enfin, il est également souhaité de faire de ces zones d'innovation des milieux de vie.

M Boismenu présente une question au sujet du campus MIL et de son environnement social. Il rappelle que dans le cadre des consultations avec les quartiers avoisinants, lors de la création du campus MIL, des réticences avaient été exprimées quant à l'intégration de l'UdeM dans cet environnement ; et d'autre part, que l'UdeM avait pris des engagements notamment en matière de développement de logement social sur le campus et quant à l'implantation d'une école primaire à vocation scientifique qui devait initialement être localisée sur le côté nord du campus. Il demande si l'Université donne toutes les garanties pour être un bon citoyen par rapport à l'environnement, en particulier par rapport à la partie nord du campus.

M. Filteau explique que l'UdeM avait pris l'engagement, dans le plan d'urbanisme, de développer jusqu'à 650 unités de logement, dont 15 % en logement social et 15 % en logement abordable. Un terrain de l'UdeM sur le site du campus, au sud de la rue Thérèse-Lavoie-Roux du côté est du terrain, avait été réservé pour le logement social et l'entente prévoyait que la Ville puisse acheter ce terrain et le développer, ce qui a été fait à la demande de la Ville, qui va assurer ce développement. En ce qui concerne les « projets éphémères », des activités y sont déployées avec les organismes de l'arrondissement tant que le terrain n'est pas utilisé par l'UdeM pour son développement. Actuellement, on installe une serre pour produire des aliments pour les Services alimentaires.

En ce qui concerne les relations avec le milieu, Mme Amiraux indique que, depuis un an, son équipe est très présente sur le terrain dans Parc-Extension et dans Côte-des-Neiges. Elle y reviendra dans le cadre de sa présentation au point 8 de l'ordre du jour.

En lien avec le commentaire du recteur sur le futur campus à Brossard, Mme Guay demande des informations au sujet des approches pédagogiques innovantes évoquées par le recteur.

Le recteur indique que l'on est à déterminer quels programmes seront offerts à ce campus. Il rappelle que l'intention qui avait été annoncée est de se servir de cette installation comme d'un laboratoire d'innovation pédagogique ou de lieu d'expérimentation. Les unités sont invitées à réfléchir aux programmes qui sont adaptés à cet espace. Pour l'essentiel, il s'agit de formations courtes, rattachées à la FEP, à la formation continue, toujours dans une perspective d'innovation. Ce matin, avec la mairesse, il a été question aussi de collaborations avec le milieu. Il fait partie de la responsabilité sociale de l'UdeM en tant qu'institution de voir ce qu'elle peut faire qui soit susceptible d'aider ses voisins et d'être bon citoyen avec ses environnements limitrophes.

M. Masson désire des informations sur la nouvelle entité Axelys du Québec qui regroupe les sociétés de valorisation. Notamment, quel est son rôle et quel est son mandat par rapport au BVRD en matière de valorisation de la propriété intellectuelle ?

Mme Hébert explique qu'Axelys est la nouvelle société de développement et de transfert de l'innovation du Québec qui remplace et regroupe les activités des trois sociétés de valorisation de la recherche, dont Univalor. Elle rappelle les insatisfactions exprimées par la communauté de recherche dans les dernières années quant à la culture de valorisation de la recherche, qui demandait que les équipes de recherche soient associées au processus de valorisation. Une réflexion est menée quant au rôle des centres d'excellence en commercialisation et en recherche dans cet environnement afin d'éviter la duplication de certains services qui pourraient être offerts et s'assurer d'optimiser la valorisation de la recherche. Des discussions sont en cours à ce sujet. Elle s'engage à faire une présentation détaillée à l'automne sur le rôle des différents acteurs en matière de valorisation.

M. Lippé présente une question au sujet des offres d'admission des étudiants étrangers : il demande s'il est possible d'envisager d'avoir des communications ou des documents bilingues pour les pays non francophones. Il explique qu'une demande lui a été faite par un représentant gouvernemental d'un pays étranger non francophone qui ne pouvait donner suite au dossier d'un étudiant du fait qu'il ne comprend pas le français.

Mme Béliveau indique que pour l'instant les offres d'admission sont seulement en français, toutefois l'on est à moderniser le processus d'admission et l'on pourrait dans ce cadre voir si, dans le futur, cela pourrait être fait de manière ponctuelle, pour répondre à ce genre de situation. À court terme, pour ce

genre de situation, elle invite à communiquer avec le Service de l'admission qui pourra transmettre dans une autre langue les informations qui ont besoin d'être confirmées.

M. Molotchnikoff dit avoir constaté que le support financier aux étudiants inscrits aux 2^e et 3^e cycles variait selon les départements d'une même faculté ; cela ne lui semble pas sain d'avoir une telle disparité dans le traitement des étudiants aux études supérieures. Il demande si les doyens et la vice-rectrice ne devraient pas se concerter et élaborer une politique moins discriminante à l'égard des étudiants des 2^e et 3^e cycles.

Mme Béliveau rappelle que la question a été posée à la séance précédente et la réponse avait été donnée à l'effet que la direction travaille à la question du financement des étudiants. On souhaite bonifier le financement de l'ensemble des étudiants, et pour les étudiants aux études supérieures, la bonification du financement, entre autres par le financement intégré, est une priorité.

AU-0628-7 **COVID-19 : INFORMATION ET DISCUSSION**

Le recteur présente un bref rapport en lien avec le contexte de la COVID-19. La planification des prochains trimestres se poursuit pour s'assurer d'offrir un maximum d'activités d'enseignement en présentiel dans le respect des paramètres édictés par la Santé publique, soit le port du masque sur le campus et la distanciation à un mètre. En ce qui concerne le retard dans le traitement des dossiers des étudiants internationaux qui sont hors du Canada, depuis la dernière assemblée on a reçu un engagement du fédéral de traiter les nouvelles demandes complètes qui seront reçues et à rendre une décision dans ces dossiers d'ici le 6 août 2021. C'est un engagement qui est conditionnel à ce que les demandes soient présentées entre le 15 mai et le 24 juin ; une confirmation quant à la date précise est attendue.

Enfin, pour ce qui a trait à la vaccination, il rappelle qu'elle n'est pas obligatoire au Québec même si elle est fortement recommandée ; il en profite pour encourager les membres de la communauté universitaire à se faire vacciner. Évoquant la question de la vaccination en entreprise, il fait part qu'il n'y a pas d'établissements universitaires au Québec qui ont offert de tenir des cliniques de vaccination sur leurs sites, notamment parce que les entreprises qui s'y engagent doivent assumer des coûts élevés associés à la clinique et doivent également respecter plusieurs critères et obligations. Pour ces raisons et pour d'autres motifs, par exemple le fait que la majorité des employés de l'Université ne sont pas sur le campus, mais plutôt à distance, il n'y aura pas de clinique de vaccination organisée par l'UdeM à ses frais. Ceci dit, l'UdeM a accepté de prêter à la Santé publique le hall du pavillon des sciences du campus MIL pour une clinique de vaccination destinée aux quartiers environnants ; de plus, la Faculté de médecine vétérinaire a collaboré à la clinique de vaccination tenue par Hydro-Québec et Intact en fournissant des ressources, notamment des personnes pour vacciner. Cette collaboration a été très bien reçue dans la région de Saint-Hyacinthe.

Pour ce qui est de la planification des prochains trimestres, Mme Béliveau ajoute que l'on est à faire l'assignation des locaux. Au besoin, des locaux du CEPSUM seront utilisés pour les examens si la distanciation est toujours de mise.

Évoquant une confusion au sein de son unité, M. Spataro demande de confirmer et de rediffuser, s'il le faut, la directive indiquant que ce sont les enseignants qui ont le mot final quant au choix du mode de prestation des cours pour le trimestre d'automne.

Mme Béliveau indique que les modes de prestation des cours sont déjà dans le système académique et que les discussions ont eu lieu au sein des facultés. Elle précise que certains cours ne pourront pas être en présentiel du fait que le nombre d'étudiants est trop grand par rapport à la taille des locaux pour satisfaire les exigences de la Santé publique, donc ils seront offerts à distance. Elle souligne que ce n'est pas un choix de l'établissement.

Mme Lebel demande s'il sera possible de tenir à nouveau des réunions de petites équipes de recherche avec des étudiants en suivant les mesures de distanciation, dans le contexte où il semble que l'on soit à la fin de la troisième vague et que la situation sanitaire semble s'améliorer. Elle souligne que

pour certains secteurs, notamment en chimie, l'été est la période la plus productive en recherche avec l'accueil de nombreux stagiaires.

Mme Hébert dit ne pas savoir quand il sera possible de reprendre les réunions des équipes en présentiel ; c'est une décision qui relève du gouvernement et non de l'Université. Cependant, avec la campagne de vaccination qui avance bien, on a espoir que cela pourrait se faire pour l'été.

Mme Turgeon désire savoir s'il est possible d'apporter des changements concernant le choix du mode de dispensation des cours à l'automne. Elle rappelle que l'on a commencé à planifier la session d'automne en février ou mars et, par mesure de prudence, des personnes ont privilégié des activités à distance. Voyant la situation s'améliorer, des personnes souhaiteraient faire des changements à cet égard.

M. Bouchard indique qu'il y a toujours des corrections en début de trimestre en fonction du nombre d'étudiants inscrits. Le processus d'assignation des salles, qui est en cours, doit être complété avant que l'on se penche sur les modifications qui pourraient être mises en place.

Mme Béliveau ajoute que l'on veut éviter de multiplier les changements pour les enseignants qui ont finalisé la préparation de leur plan de cours. Ceci dit, il peut y avoir des ajustements à la marge. Il n'est pas impossible, par ailleurs, que l'on ait à réduire les activités en présentiel si de nouveaux variants ou une nouvelle vague se manifestaient.

M. Masson demande si les étudiants internationaux qui arrivent bientôt devront se soumettre à une quarantaine à l'hôtel avec ce que cela comporte comme frais. Y a-t-il des programmes à l'Université ou au sein des gouvernements pour aider ces étudiants internationaux à couvrir ces frais importants si ces mesures restent en place jusqu'à la fin du mois d'août ?

Mme Amiraux indique qu'il y avait un fonds du Ministère destiné à couvrir les dépenses liées à la COVID-19 qui a été épuisé peu avant le mois de mai et qui n'a pas été renouvelé. Les ressources qui existent actuellement sont les fonds de recherche des professeurs pour payer ce genre de dépenses des étudiants. Le vice-rectorat et le SAE travaillent à la mise en place d'un fonds d'urgence précisément pour aider les étudiants internationaux à couvrir ces frais. Le décret qui concerne la quarantaine surveillée, qui est obligatoire, est en vigueur jusqu'au 31 mai ; on suit la situation. D'autres enjeux sont préoccupants, notamment l'enjeu du logement dont il est fait état dans les médias actuellement. Avec le vice-rectorat aux affaires étudiantes et aux études, on garde la possibilité d'avoir un soutien philanthropique.

En lien avec la question de M. Spataro, M. Lewis demande si les enseignants ont leur mot à dire concernant le mode de dispensation des cours.

Mme Béliveau indique que les discussions à ce sujet ont lieu au sein des facultés, ce n'est pas une décision de la direction. Le souhait de tous est de favoriser le présentiel le plus possible, cependant on doit se conformer aux consignes qui ont trait à la distanciation et à la capacité de nos espaces.

M. Spataro indique que les chargés de cours ne participent pas à la décision du mode de prestation des cours. Il demande à Mme Béliveau si, une fois que cette décision a été prise, les chargés de cours pourront avoir le choix de dire, par exemple, s'ils ne souhaitent pas donner leurs cours en présentiel.

Mme Béliveau dit comprendre qu'il s'agit d'une question de relations de travail, notamment de la possibilité de bénéficier d'accommodements dans certaines conditions, qui relève du vice-recteur François Courchesne.

M. Spataro confirme que cela concerne les accommodements, mais en lien avec la directive qui avait été donnée par le recteur, à savoir que les enseignants avaient le mot final sur le choix de leur mode d'enseignement.

M. Courchesne clarifie que les types de prestation sont associés au cours. Lorsqu'un chargé de cours postule à un cours, il connaît les modalités de prestation et il a un engagement à assurer la prestation sous le format convenu et à ne pas le changer en cours de route. Il soumet que la référence au propos du recteur réfère peut-être à la possibilité donnée à l'enseignant de choisir, à l'intérieur d'une modalité donnée de prestation, les façons qu'il juge les plus appropriées sur le plan pédagogique. Enfin, les accommodements se discutent au niveau des unités et cela demeure des changements à la marge pour les raisons évoquées, dont celle de l'attribution des salles.

En réponse à une question de M. Lewis, M. Courchesne confirme que c'est sur l'affichage du cours que les chargés de cours peuvent voir quelle modalité de prestation de cours est prévue.

AU-0628-8

PARTENARIATS COMMUNAUTAIRES ET UNIVERSITÉ CITOYENNE :
BILAN DE LA PREMIÈRE ANNÉE D'EXERCICE DU VRPCI

2021-A0021-0628^e-643

À l'invitation de la présidente des délibérations, la vice-rectrice aux partenariats communautaires et internationaux, Mme Valérie Amiraux, présente le bilan de la première année d'exercice du volet communautaire du vice-rectorat aux partenariats communautaires et internationaux (VRPCI) à l'aide d'une présentation électronique (document 2021-A0021-0628^e-643). Elle souligne la contribution des personnes et des unités à la réalisation des activités présentées, soit les membres de l'équipe du VRPCI, du BCRP, de la DRI, du projet SEUR et de l'Observatoire de la Francophonie économique.

Mme Royle, qui mène un projet communautaire en orthophonie et en audiologie avec une communauté des Premières Nations en région éloignée, fait état des difficultés à trouver un financement pour des projets qui sont menés dans des territoires éloignés sans être à l'international. Elle demande si l'UdeM a l'intention de développer des moyens de financement pour le développement de projets communautaires, par exemple avec les Premières Nations, ou dans des endroits qui sont plus difficiles d'accès et qui coûtent, pour l'hébergement et le transport, aussi cher qu'un voyage à l'international.

Mme Amiraux mentionne que cette question a été abordée l'automne dernier avec Mitacs, notamment la question du soutien pour des déplacements pour de la recherche et des collaborations communautaires dans les territoires évoqués par Mme Royle ; aucune annonce n'a été faite à ce sujet. Elle indique que cela fait partie du rôle et du mandat du VRPCI d'accompagner les chercheurs dans la diversification des fonds. Elle l'invite à lui écrire à ce sujet.

M. Soulez demande s'il y a eu des discussions avec des intervenants du milieu communautaire concernant la collaboration des sciences de la santé et de la Faculté de médecine pour favoriser un meilleur accès aux soins de santé de première ligne, qui peut être très variable selon les communautés.

Mme Amiraux indique qu'il n'y a pas eu de discussion spécifiquement sur ces accès aux services de première ligne. Elle rappelle qu'il y a un investissement universitaire dans les activités menées par les cliniques universitaires et que l'approche avec le communautaire est avant tout un lieu d'échange et de réflexion sur la définition des problèmes et leur résolution en partenariat avec le milieu. Elle l'invite à lui écrire à ce sujet.

Le doyen de la Faculté de médecine, M. Cossette, ajoute que la Faculté a un intérêt pour les projets de partenariats communautaires et travaille notamment avec le Bureau de la responsabilité sociale, ainsi qu'avec l'Extension pour les secteurs des sciences de la santé, incluant le volet nutrition. En ce qui a trait au volet médical, la priorité est au développement de places supplémentaires de stages en lien avec l'augmentation des cohortes en médecine ; la réflexion est en cours pour le projet médical.

M Lewis note qu'il semble y avoir peu de places pour les chargés de cours dans ces projets, alors qu'il y a beaucoup de chargés de cours qui sont spécialistes de domaines mentionnés, ou qui sont actifs dans les milieux communautaires.

Mme Amiraux assure que les activités sont ouvertes à tout le personnel enseignant, incluant les chargés de cours. Elle ajoute qu'au niveau communautaire l'Université peut compter sur un réseau d'étudiants très impliqués dans ces quartiers.

Mme Guay renchérit sur le commentaire de M. Lewis à l'effet que l'on entend peu parler des chargés de cours dans cette démarche alors qu'ils participent aux collaborations et sont impliqués dans les milieux communautaires. Elle verrait leur participation au niveau de la consultation, sur le comité et en référence aux demandes qui viennent du communautaire.

M. Spataro demande s'il y a eu des discussions avec la Faculté de l'aménagement concernant les cliniques sociales, soulignant qu'un arrimage serait intéressant avec ce secteur et qu'il y a plusieurs professeurs et chargés de cours qui s'impliquent déjà avec le milieu communautaire et seraient intéressés à participer.

Mme Amiraux dit avoir eu plusieurs conversations avec le doyen de la Faculté de l'aménagement, M. Fischler, ainsi qu'avec Juan Torres, qui est membre du forum communautaire. Elle dit prendre bonne note de l'intérêt de M. Spataro à participer. Sur la question des chargés de cours, la remarque de Mme Guay lui rappelle que c'est un cours donné par une chargée de cours de l'École de travail social qui a permis de faire le premier volet de la recherche FPC à Côte-des-Neiges et à Parc-Extension, assurant que les chargés de cours sont bien présents dans les activités.

AU-0628-9 **RÉSEAU DES DIPLÔMÉS ET DES DONATEURS : BILAN DE LA DERNIÈRE ANNÉE FISCALE ET PERSPECTIVES D'AVENIR**

2021-A0021-0628^e-644

À l'invitation de la présidente des délibérations, le vice-recteur aux relations avec les diplômés et à la philanthropie, M. Michael Pecho, présente le bilan de la dernière année fiscale et les perspectives d'avenir du réseau des diplômés et des donateurs, consigné au document 2021-A0021-0628^e-644.

M. Debia dit avoir constaté dans la présentation que le résultat philanthropique anticipé pour l'ESPUM n'est que d'environ 30 000 \$. Le contexte de la pandémie ayant démontré l'importance des travaux de la Santé publique, il suggère que la campagne de financement mette davantage l'accent sur la santé publique.

À titre de représentant des diplômés au sein de l'Assemblée universitaire, M. Simonet exprime la satisfaction de voir le réseau des diplômés se développer et il souligne l'excellent travail réalisé sous le vice-recteur précédent, M. Raymond Lalande, et maintenant sous le vice-recteur, M. Pecho.

En réponse à M. Debia, M. Pecho confirme que l'ESPUM a un grand potentiel en matière de philanthropie et que des discussions ont cours avec son doyen, M. Dubois. Il annonce qu'une conseillère philanthropique entrera en fonction au sein de l'ESPUM sous peu.

AU-0628-10 **RAPPORTS D'ÉTAPE DES PRÉSIDENTS DES COMITÉS DE L'ASSEMBLÉE**

2021-A0021-0628^e-641, 642

À l'invitation de la présidente des délibérations, le président du Comité de la recherche, M. Mickaël Begon, présente le rapport d'étape du Comité, consigné au document 2021-A0021-0628^e-641. D'autre part, les membres ont reçu un bref rapport d'étape du Comité du budget de l'Assemblée universitaire.

AU-0628-11 **PROCHAINE SÉANCE**

La prochaine séance sera une séance extraordinaire qui aura lieu le 14 juin prochain.

En réponse à une question, le secrétaire général indique que les membres qui seront convoqués à cette séance extraordinaire sont les gens qui seront membres en date du 1^{er} juin prochain.

La présidente des délibérations indique que cette question a été soulevée au Comité à l'ordre du jour qui aurait préféré que la séance spéciale ait lieu avant la fin des mandats des membres actuels, cependant cela n'a pas été possible.

AU-0628-12 **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

Sur résolution, la séance est levée à 16 h 37.